



Mariage avec une française après OQTF

Par **momouh**, le **15/06/2015** à **12:23**

Bonjour je reposte car il y avait un problème avec le sujet qui était incorrecte.rnrnJe suis un Algérien entré en France en 2013 avec un visa touristique. A mon arrivée j'ai fait une demande d'asile. Cependant, entre temps j'ai rencontré une fille qui est devenue ma femme actuelle. En effet, nous avons le projet de nous marier. Nous nous sommes donc mariés le 21 mars. Le 27 mars j'ai envoyé un dossier à la préfecture pour une demande de régularisation suite au mariage avec une française. Cependant nous avons toujours pas eu de réponses de la part de la préfecture. Ma femme et moi sommes donc rendus il y a peu à la préfecture pour connaître l'avancement de notre dossier. La dame qui nous reçoit nous informe que le dossier est en cours d'instruction et que par ailleurs j'ai reçu un OQTF en date du 7 mars me demandant de quitter le territoire. Or je n'ai jamais reçu de courrier m'en informant. J'aimerais donc savoir si j'avais des chances d'avoir une réponse positive de la part de la préfecture ou serait-il plus judicieux si je retournais en Algérie puis revenir avec un visa long séjour. De plus, n'aurais-je pas de souci pour revenir en France car je n'aimerais pas être coincé là-bas ?rnrnMercirnCordialement

Par **chris_ldv**, le **05/07/2015** à **09:47**

Bonjour,rnrnL'administration vous adresse un OQTF (que vous indiquez ne pas avoir reçu) le 7 mars et, hasard du calendrier, vous vous mariez à une française le 21 mars, soit très exactement le temps nécessaire à la publication des bans.rnrnSans être alarmiste ce hasard risque d'être mal interprété par l'administration française pour l'examen de votre demande de titre de séjour.rnrnCordialement,

Par **citoyenalpha**, le **08/07/2015** à **14:48**

Bonjourrrnil n'empêche qu'étant marié à une française l'expulsion ne saurait être encourue .
Conservez une copie de votre acte de mariage avec vous ainsi qu'une copie de la CNI de
votre épouse lors de vos déplacements.rnrnRestant à votre disposition